



Myriatics # 6 - décembre 2016

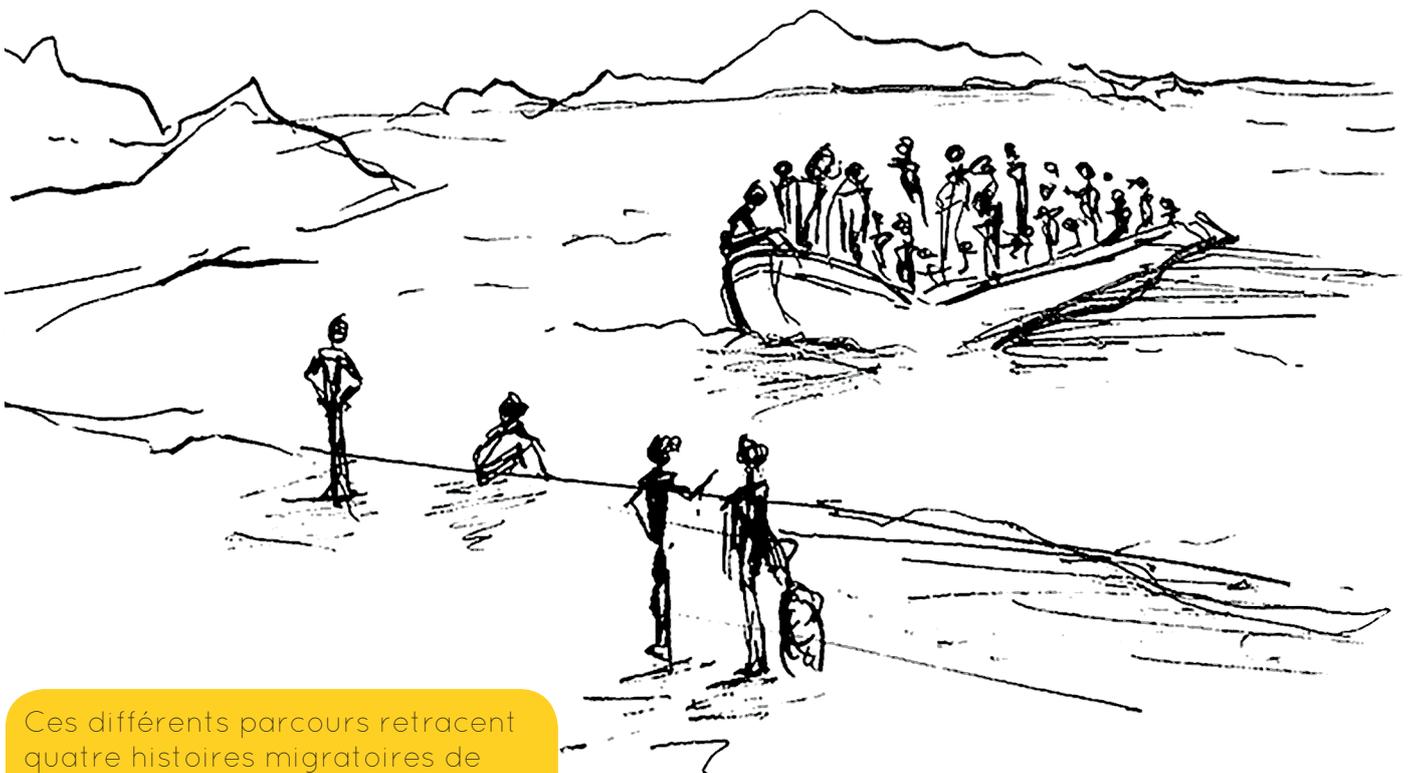
LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANTS 18/12/2016

À l'occasion de la journée internationale des migrants du 18 décembre 2016, Myria se penche sur la question du genre. Cette journée est l'occasion d'explorer la migration en Belgique sous un nouvel angle et de dissiper certains préjugés.

Ce sixième Myriatics met l'accent sur les différences en matière de genre dans les migrations, et tente de dresser un tableau général sur cette question à travers quelques chiffres clés.

LA MIGRATION A-T-ELLE UN GENRE ?

Ce sixième Myriatics accompagne un outil numérique vous permettant de découvrir des informations supplémentaires sur la migration en terme de genre, à travers 4 parcours inspirés de différents types de migrations possibles.



Ces différents parcours retracent quatre histoires migratoires de différentes nationalités : française, syrienne, roumaine et somalienne.

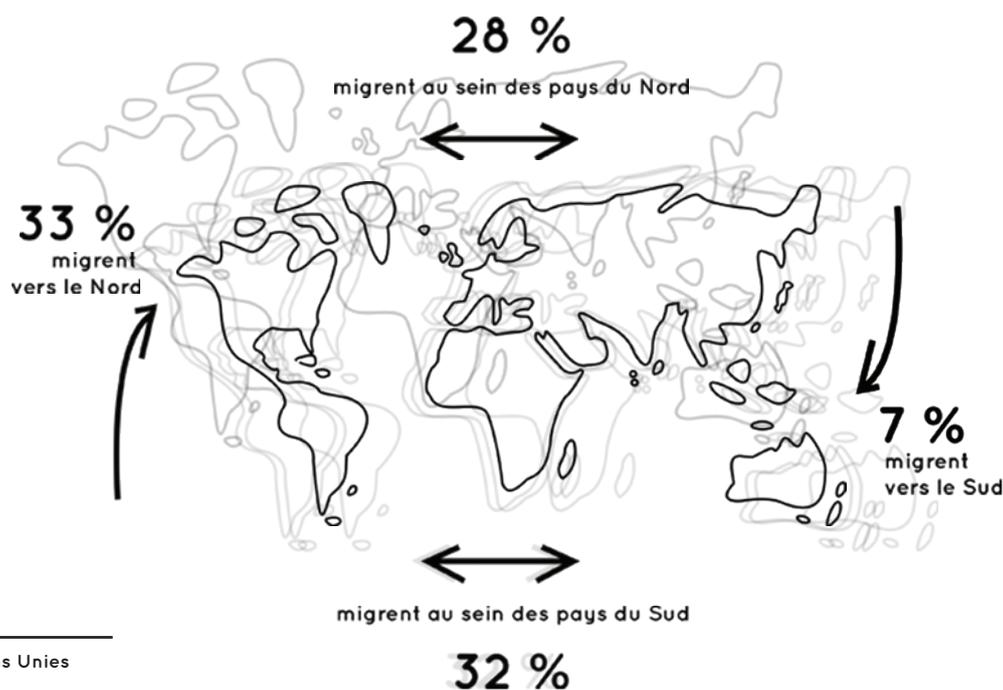
www.journeedesmigrants.be



Migrations internationales : où vont et d'où viennent les migrants ?

Sur l'ensemble des immigrations internationales, enregistrées en Belgique au cours de l'année 2015, 6 immigrants sur 10 étaient originaires d'un pays de l'UE-28.

Les flux de migration dans le monde en 2015



Les Nations Unies estiment à 244 millions de personnes le nombre de migrants dans le monde en 2015, soit une augmentation de 41% par rapport à 2000. Ce nombre inclut près de 20 millions de réfugiés. La part de ces migrants dans la population mondiale atteint 3,3% (contre 2,8% en 2000). La focalisation sur les migrations des pays en développement vers les pays occidentaux laisse souvent oublier que les flux entre pays du Sud sont aussi importants que les flux Sud/Nord.

En effet, 33% des déplacements internationaux sont des migrations Sud/Nord, et 32% des migrations entre pays du Sud. Les migrations entre pays du Nord sont également importantes, et représentent 28%

de l'ensemble des mouvements internationaux. En Belgique, 133.085 immigrations internationales ont été enregistrées au cours de l'année 2015, dont 110.158 immigrations déclarées. Sur l'ensemble des immigrations internationales, 6 immigrants sur 10 étaient originaires d'un pays de l'UE-28.

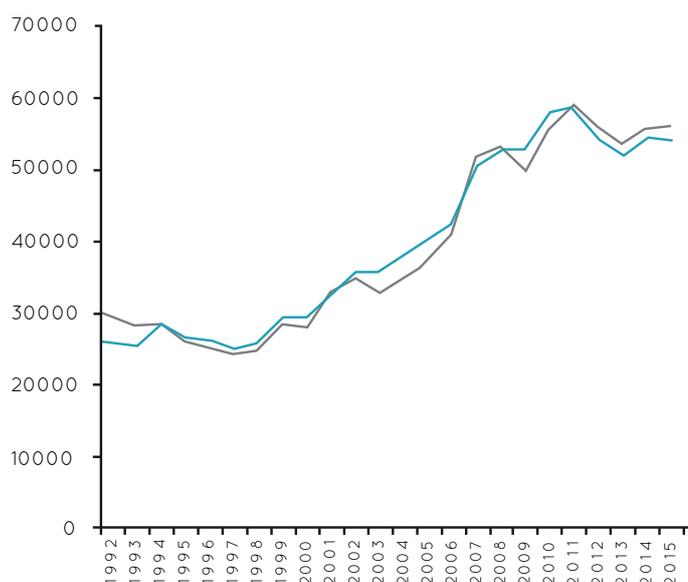
La migration se définit par le franchissement d'une frontière, et désigne donc les déplacements entre pays. Les raisons de ces déplacements varient selon les individus.



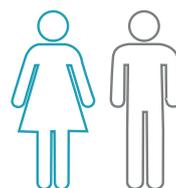
La migration : observe-t-on une féminisation des migrations en Belgique ?

« Les femmes représentent près de la moitié des migrants internationaux dans le monde entier ». Ce constat est de plus en plus fréquemment répété, tant dans les médias que par les institutions internationales ou dans le milieu scientifique. Mais qui sont ces femmes ? D'où viennent-elles ? Est-ce que la mobilité des femmes diffère de celle des hommes ?

Nombre d'immigrations déclarées en fonction du sexe entre 1992 et 2015 en Belgique



**49% des
entrées
déclarées
étaient
des femmes
en 2015**



Source: Registre national - Statistics Belgium, calculs Myria

Jusqu'à la fin des années 1980, peu d'analyses sur les flux migratoires distinguaient les hommes des femmes. Cependant, l'intérêt grandissant pour la question du genre a progressivement entraîné un découpage des données en fonction du sexe et de la nationalité.

En Belgique, la proportion de femmes dans le nombre d'immigrations déclarées est passée de 47% en 1992 à 49% en 2015. Pour autant, peut-on réellement parler de féminisation des migrations ? L'évolution des flux migratoires des hommes et des femmes au cours de ces 20 dernières années ne permet pas de tirer cette conclusion de façon si tranchée. La fluctuation des proportions hommes/femmes dépend surtout de l'origine nationale des migrants.

Dans ce document, les chiffres sur les immigrations internationales tiennent compte de la définition belge, qui rassemble (et additionne) trois composantes :

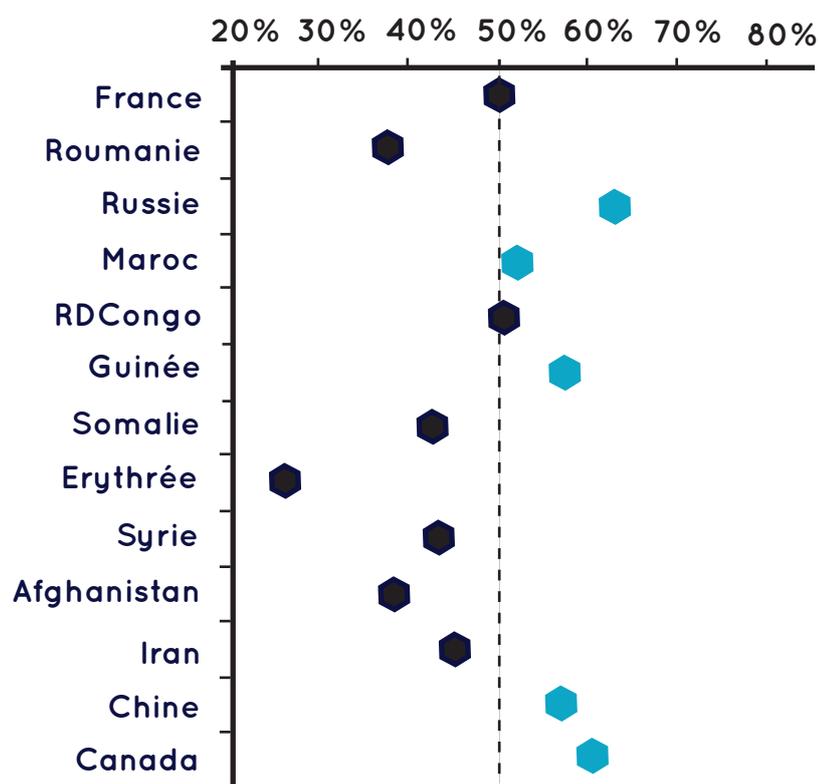
- les immigrations déclarées
- les personnes réinscrites au registre après avoir été indument radiées
- les réfugiés reconnus ou les personnes régularisées sur une autre base.



La proportion de femmes : variable au sein des flux d'immigration selon l'origine

En moyenne, presque autant de femmes que d'hommes immigreront en Belgique. Cela dit, des différences importantes sont observées à un niveau plus fin, tenant compte de l'origine des migrants.

Proportion de femmes parmi les immigrations internationales selon la nationalité



France 50%
Roumanie 38%
Somalie 42%
Syrie 43%

Source: RN Statistics Belgium, calculs Myria

En Belgique, certains flux d'immigration sont plus masculins. C'est en effet le cas de quelques pays de l'UE-28 (en particulier la Roumanie), un certain nombre de pays nord-africains ou subsahariens (Somalie, Erythrée), et de la plupart des pays d'Asie occidentale (Syrie, Afghanistan, Iran, ...).

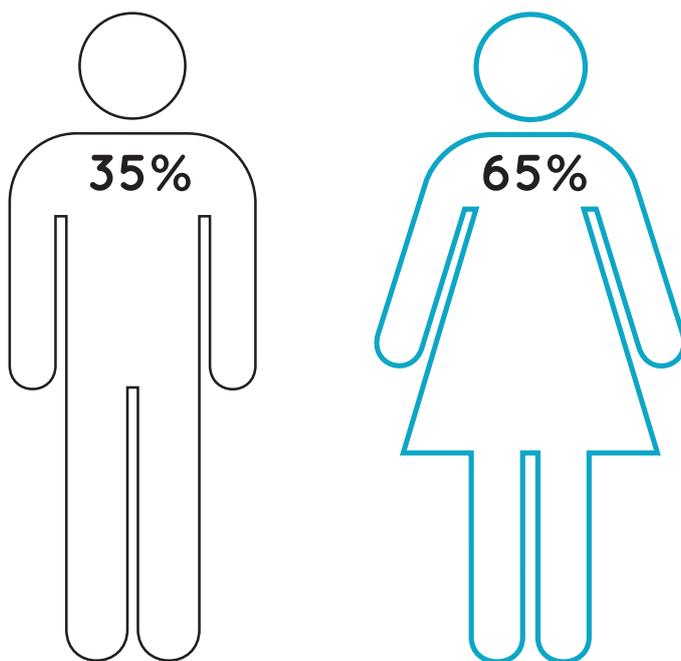
A l'inverse, certains flux d'immigration sont majoritairement composés de femmes. Notamment dans certains pays d'Europe de l'Est (Russie), ou d'Asie orientale



Le regroupement familial : une voie d'entrée en Belgique essentiellement féminine

En 2015, toutes nationalités confondues, 55.179 titres de séjour ont été délivrés dans le cadre du regroupement familial. Pour la majorité de ces titres, les bénéficiaires du regroupement familial sont des ressortissants de l'UE-28 (53%).

Proportions d'hommes et de femmes pour les décisions prises en matière de regroupement familial en 2015



En moyenne,
65% des
décisions* prises
en 2015 pour
des demandes
de visas pour
regroupement
familial
concernent des
femmes.

* (qu'elles soient négatives ou positives)

Source: SPF Affaires étrangères

En nombre absolu, il y a donc plus de visas délivrés pour des femmes car elles sont plus nombreuses à le solliciter (7.773 visas délivrés pour RF à des femmes contre 4.103 à des hommes).

Cependant, il n'y a pas de différences significatives en terme de traitement de la demande en fonction du genre : la proportion de décisions positives est similaire pour les hommes et les femmes. La durée moyenne de traitement de la demande de visa est également similaire entre hommes et femmes. Celle-ci varie par contre fortement selon la nationalité du bénéficiaire.

Par exemple le traitement d'une demande de regroupement familial est bien plus rapide pour un Japonais ou un Indien, que pour un Marocain ou un Turc.

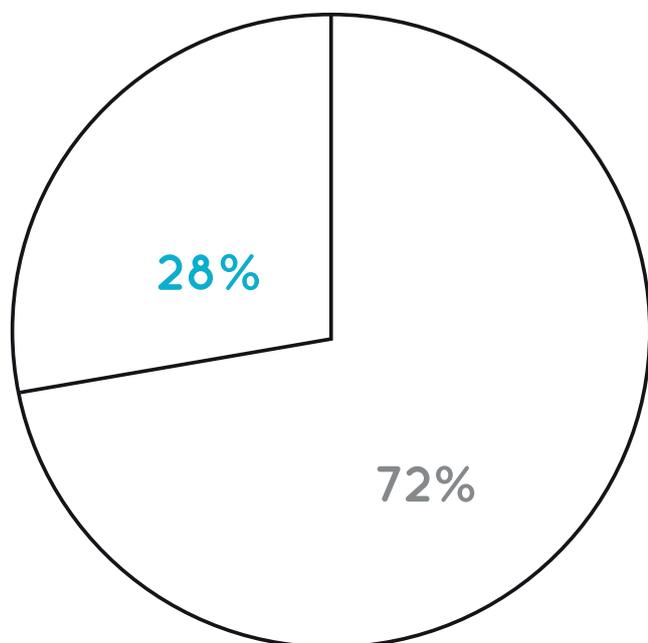
Le regroupement familial fait référence au droit de vivre en famille. Les personnes séjournant en Belgique ayant un membre de leur famille (conjoint, enfant, parent) à l'étranger peuvent, sous certaines conditions, les faire venir sur le territoire Belge.



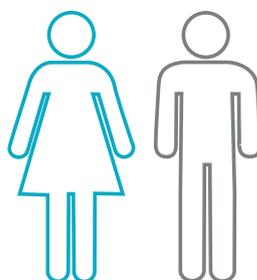
Demandes d'asile : quelles différences de genre ?

Dès l'introduction de sa demande d'asile et durant toute la procédure jusqu'à la décision d'attribution ou non d'un des deux statuts de protection internationale, la personne sera considérée comme demandeur d'asile.

Les demandeurs d'asile en Belgique



En 2015, parmi les demandeurs d'asile arrivés en Belgique 72% étaient des hommes et 28% des femmes



Source: CGRA, calculs Myria

La grande majorité des personnes qui fuient leur pays en guerre se réfugient dans un pays voisin. Les camps de réfugiés de ces pays limitrophes sont généralement majoritairement peuplés de femmes avec leurs enfants en bas âge.

Au contraire, ceux qui tentent la route (plus longue et plus dangereuse) vers l'Europe, sont plus souvent des hommes seuls. En Belgique en 2015, les pays les plus représentés étaient la Syrie, l'Irak et l'Afghanistan.

Demandeur d'asile

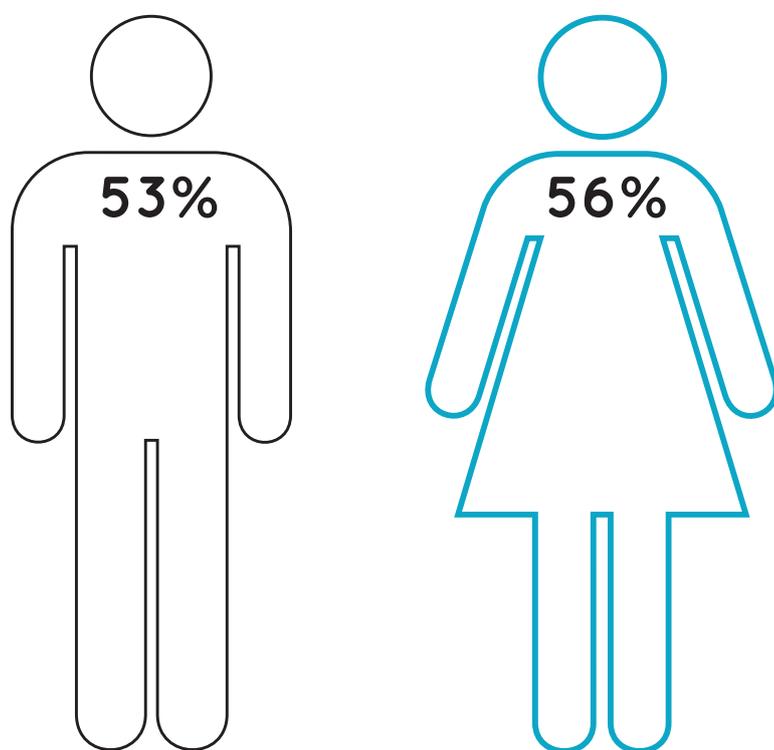
Un demandeur d'asile est une personne qui souhaite obtenir le statut de réfugié (ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire) et qui vient d'introduire sa demande, ou dont la demande est encore en cours d'examen.



Protection internationale : une reconnaissance qui varie

Toutes nationalités confondues, le taux de reconnaissance d'une protection internationale (réfugié et protection subsidiaires) pour les femmes qui demandent l'asile est légèrement plus élevé que pour les hommes.

Octroi d'une protection internationale



En 2015, les décisions positives prises pour les femmes atteignaient 56% contre 53% pour les hommes

Source: CGRA, calculs Myria

Les décisions positives varient fortement en fonction de l'origine des demandeurs d'asile. Les taux de reconnaissance sont par exemple très élevés pour les Syriens (98%), ce qui s'explique aisément par la situation de guerre dans ce pays. Les taux de reconnaissance pour les Syriens sont par ailleurs similaires entre hommes et femmes.

Cette similitude entre hommes et femmes est également observée pour d'autres nationalités comme les Irakiens ou les Russes. Par contre, pour d'autres nationalités, les taux de reconnaissance entre hommes et femmes sont très différents. Notamment chez les Afghans, les Guinéens ou les Somaliens, pour qui les taux de reconnaissance sont nettement plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

Cela s'explique par le fait que l'orientation sexuelle ou les craintes de mutilations génitales peuvent être considérées dans certains pays comme des critères de persécution. Ceux-ci permettraient d'expliquer ces différences de genre en ce qui concerne les Guinéens et les Somaliens.

Un réfugié

Selon la Convention de Genève (1951), un réfugié est une personne qui « craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques et qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».



Une inégalité de genre : en matière d'emploi ?

De façon générale, on constate que les personnes d'origine étrangère ont plus de difficultés à décrocher un emploi qu'un Belge. Cependant l'origine n'est pas le seul facteur discriminant en matière d'emploi.

Écarts de taux d'emploi des 20-60ans entre les femmes et les hommes d'origine belge et d'origine étrangère en 2012



● Homme/Femme d'origine étrangère ● Homme/Femme d'origine belge

Les écarts se réduisent (-4,2% entre 2008 et 2012) : la diminution de l'écart lié au genre plus importante que la baisse de l'écart lié à l'origine.

Le taux d'emploi des personnes d'origine belge (73%) est supérieur aux taux d'emploi observés pour les personnes d'origine étrangère

Source : Monitoring socio-économique 2015 : Marché du travail et origine, SPF Emploi et Centre interfédéral pour l'égalité des chances

Comme le précise le Monitoring socio-économique, les femmes d'origine étrangère semblent devoir faire face à une double inégalité face à l'emploi : le fait d'être une femme et le fait d'être d'origine étrangère.

Ces dernières années, les écarts du taux d'emploi entre les hommes et les femmes se sont réduits.

Le taux d'emploi

Est ici entendu comme le nombre de personnes de 20 à 60 ans ayant un emploi, exprimé en pourcent de la population âgée de 20 à 60 ans.



Différences de genre : face à l'acquisition de la nationalité belge

Jusqu'au début des années 1990, le nombre de changements de nationalité concernait autant les femmes que les hommes.

Proportion de femmes parmi les étrangers devenus belge



La proportion
de femmes
étrangères
devenant
belge fluctue,
notamment
en fonction
des réformes
législatives

Source: Registre national - Statistics
Belgium, calculs Myria

En 1993, un changement législatif important est introduit, modifiant les conditions d'acquisition de la nationalité belge dans le cadre du mariage. Suite à cela, la proportion de femmes devenant belges diminue fortement. Les femmes sont en effet directement touchées par cette mesure, car elles sont plus nombreuses que les hommes à recourir à cette procédure pour obtenir la nationalité belge. En 1995, seulement 45% des changements de nationalité concernent des femmes.

Une nouvelle réforme en 2000 simplifie les conditions d'accès à la nationalité belge, ayant a priori la même incidence sur les hommes et les femmes. Dès le début des années 2000, la proportion de femmes grimpe et passe au-dessus des 50%. La dernière réforme du Code de la nationalité belge en 2012 (entrée en vigueur en 2013), introduit des conditions plus strictes en matière d'acquisition de la nationalité (notamment en termes de conditions d'emploi et d'intégration sociale). Les conditions

d'acquisition de la nationalité belge suite à un mariage sont également modifiées, touchant davantage les femmes. Dès 2013, on observe à nouveau que la proportion de femmes devenant belges diminue.

La nationalité belge

Elle peut être obtenue par le biais de deux mécanismes différents, par attribution ou par acquisition. La naturalisation et la déclaration sont les deux procédures d'acquisition de la nationalité belge.



TAKE AWAY

Quelques données clefs

- > Le **genre** tout autant que la **nationalité** sont des facteurs **déterminants** dans les processus de migration.
- > Les flux d'immigrations en Belgique concernent environ **autant les femmes que les hommes (49%)**. Des **différences en fonction du pays d'origine** sont cependant observées : il y a par exemple une proportion plus importante de femmes que d'hommes venant de certains pays d'Asie orientale (Thaïlande, Philippines) ou d'Europe de l'Est (Russie, Ukraine).
- > Les tendances sont plus tranchées en matière d'asile. En 2015, les **demandeurs d'asile** en Belgique étaient **majoritairement des hommes (72%)**. Les taux de reconnaissance d'une protection internationale sont légèrement plus élevés pour les femmes (56%) que pour les hommes (53%).
- > Le regroupement familial concerne essentiellement les femmes. Cependant il n'y a **pas de différence significative dans le traitement des dossiers** : la proportion de décisions positives et la durée de traitement de la demande de visa sont similaires pour les hommes et les femmes.
- > En matière d'**emploi**, les femmes d'origine étrangère font face à une **double inégalité**. Les écarts entre hommes et femmes se sont réduits ces dernières années, contrairement aux écarts selon l'origine.
- > Les femmes seraient davantage que les hommes touchées par les conditions plus restrictives introduites par la dernière réforme en matière d'**acquisition de la nationalité belge**.

Source de données

L'ensemble des données présentées dans ce Myriatics ont été fournies par Statistics Belgium, le SPF Affaires étrangères et issues du Monitoring socio-économique. Elles ont été traitées par Myria, et mises en forme par les étudiants de l'IHECS.

Myria, le Centre fédéral Migration, est une institution publique indépendante. Il analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

Myria promeut une politique basée sur la connaissance des faits et le respect des droits de l'homme. Myria travaille à rendre les derniers chiffres sur les migrations plus accessibles, compréhensibles et utilisables par tout un chacun.

Pour cela, il rassemble et analyse des données provenant de sources diverses. De cette manière, il souhaite apporter une connaissance étayée des migrations aux décideurs politiques, aux scientifiques, aux médias et aux citoyens. Myria travaille à rendre ces chiffres accessibles via son site web (www.myria.be) et présente des analyses détaillées dans **La migration a-t-elle un genre ?** ainsi que dans d'autres publications. Tous les trois mois, il diffuse #Myriatics, la présente newsletter qui se focalise chaque fois sur un thème différent.

Myria promeut et soutient le monde académique dans la réalisation de recherches sur les flux migratoires. De nombreuses études ont ainsi vu le jour grâce au soutien de Myria.

(Re)découvrez les autres Myriatics :

<http://www.myria.be/fr/donnees-sur-la-migration/myriatics>

> Myriatics #1 (octobre 2015) : Crise de l'asile de 2015 : des chiffres et des faits

> Myriatics #2 (décembre 2015) : Immigré, étranger ou Belge d'origine étrangère ?

> Myriatics #3 (mars 2016) : Nouvelles migrations des pays de l'Est : Focus sur les Roumains, Polonais et Bulgares

> Myriatics #4 (juillet 2016) : La migration en chiffre

> Myriatics #5 (septembre 2016) : 70 ans d'immigration italienne... et plus !

Remerciements

Ce Myriatics #6 vous a été proposé en collaboration avec l'IHECS par les étudiants en Master 1 de la section ASCEP. Remerciements aux professeurs: Delphine de Ridder, Pierre Lecrenier pour leur aide dans l'élaboration de ce Myriatics et à Chloé Le Bart pour son illustration.

